



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20220614-DEL-2022-06-51-DE  
Date de télétransmission : 16/06/2022  
Date de réception préfecture : 16/06/2022

*En exercice* : 29  
*Présent(s)* : 21  
*Absent(s) représenté(s)* : 8  
*Absent(s) non représenté(s)* : 0  
*Ne prennent pas part au vote* : 0  
*Votants* : 29  
*Date de convocation* : 07 juin 2022

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 14 juin 2022

#### Délibération n° DEL.2022-06-51

#### **Marché de Noël 2022**

Le 14 juin 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présent(s)** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MANIVERT Sonia. MERCIER Martine. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absent(s) ayant donné un pouvoir** : CLOSTRE Jacques à MONDON Josiane. DUPLAIX Nathalie à DESROCHES Gilles. GAUTRON Marina à LECLERC Stéphanie. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à BAUDOUIN Marie-Christine. LEGER Pauline à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. MIGNON Brigitte à AILLOT Sonia.

**Absent(s) non représenté(s)** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : LE PAVOUX Éric

**Rapporteur** : Sandra GIRARD LEBRUN

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la commune d'organiser son Marché de Noël les 3 et 4 décembre 2022,

Vu le projet de règlement de location ci-annexé,

Considérant qu'il convient d'établir les modalités de location pour cette manifestation,

Le rapport de Sandra GIRARD LEBRUN au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le règlement de location du Marché de Noël 2022,
- **FIXE** les tarifs de location comme suit :
  - Chalet en bois 100 Euros
    - Caution 800 Euros
  - Table sous barnum extérieur 40 Euros
  - Emplacement camion 40 Euros

payable à l'avance.

- **APPROUVE** le principe du paiement à la réservation de la location,
- **APPROUVE** le principe d'une caution à la réservation d'un montant de 800 Euros pour la location d'un chalet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire

Éric LE PAVOUX



La Maire

Marie-Christine BAUDOIN



*Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :*  
<https://www.saintgermaindupuy.fr>



C'est avec plaisir que la Ville de Saint Germain du Puy vous accueille dans le monde féérique de son Marché de Noël, qu'elle organise pour la 4<sup>ème</sup> fois dans son centre ville.

Nous souhaitons que votre participation à cet événement festif vous soit aussi profitable que possible et augure ainsi une bonne année 2023.

Pour pouvoir exposer lors du Marché de Noël, merci de bien vouloir remplir avec la plus grande précision le dossier de candidature ci-joint, le dater, le signer et joindre toutes les pièces demandées. Les candidatures doivent être déposées avant le **25 septembre 2022**.

Votre candidature sera appréciée à partir de :

- L'originalité ou la qualité de vos produits,
- De photographies significatives présentant vos articles et illustrant les modalités de décoration de votre chalet, stand, autre...

La commission de sélections des candidatures, se réserve la possibilité de refuser les candidatures de plusieurs exposants qui proposeraient un espace de vente comportant les mêmes produits.

**Attention** : les places sont limitées, la commission de sélections ne pourra peut-être pas, en fonction du nombre d'inscrits, accepter toutes les inscriptions. Elle se réserve le droit de choisir les dossiers refusés.

Dès que les candidatures auront été examinées, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant, qui vous parviendra dans la mesure du possible avant le **14 octobre 2022**.



Saint Germain du Puy organise son Marché de Noël, le 3 décembre de 10h00 à 22h00 et le 4 décembre de 10h00 à 18h00.

Cette manifestation aura lieu au centre ville sur la place de la Mairie et de l'Église.

Animations et restauration sur place.

### INSCRIPTIONS

#### Tarifs :

- **100 € le chalet de 3 m x 4 m** (comprenant les deux jours d'expositions et l'électricité) avec une caution de 800 € qui vous sera restituée dès la fin de l'événement (toutes les dégradations causées aux structures, cloisons et sols par l'exposant seront évaluées par l'organisation et retenues sur le chèque de caution),

**Vous munir d'un cadenas pour la fermeture de votre chalet**

- **40 € emplacement pour barnums ouverts,**
- **40 € l'emplacement pour camion.**

Les candidatures seront validées à réception de la demande de participation accompagnée du règlement (encaissé au terme de l'événement), et des documents suivants :

- Chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,
- Chèque de caution d'un montant de 800 € pour les chalets, restitué à la fin de la manifestation,
- Chèque de caution d'un montant de 100 € pour les forains,
- Une copie du document certifiant l'inscription au registre du commerce ou une attestation de statut d'artiste libre,
- Une copie de la carte nationale d'identité de la personne qui tient le stand.

### INSTALLATION

L'installation des exposants se fera le samedi 3 décembre 2022 à partir de 7h00 et devra être terminée à 9h30.

Le démontage se fera impérativement à la fin de l'événement, soit le dimanche 4 décembre 2022 à partir de 18h00.

Les exposants s'engagent à être présent sur le stand, à mettre en valeur les produits exposés.

### **RESPONSABILITÉ**

Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec le plus grand soin, et devra être restitué propre et dans le même état de départ.

La ville ne répond pas des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux objets et au matériel exposé ou servant à exposer.

Les exposants seront tenus de se conformer aux instructions qui leurs sont données par les responsables. Ces derniers pourront prendre les décisions qui s'imposent dans tous les cas non prévus par ce règlement.

Tous non-respects de ce présent règlement ou aux décisions des responsables, pourra entraîner l'exclusion immédiate du marché de Noël sans restitution des sommes versées pour la réservation.

### **ASSURANCES**

Les exposants doivent contracter une assurance qui couvre leur responsabilité civile pour les dommages corporels ou matériels causés à quiconque.

La commune décline toute responsabilité en cas d'intempérie ou catastrophe et des conséquences qui en suivraient.

Elle ne pourra, non plus, être tenue responsable de la qualité des produits exposés ou vendus.

Les exposants en signant leur demande, acceptent les prescriptions du présent règlement de la manifestation et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt du marché de Noël, par les responsables.



CADRE RESERVE A L'ORGANISATION

Nom :  
Produits :  
Numéro de chalet :  
Plaque d'immatriculation :  
SIRET :  
Date de réception dossier :

**MARCHÉ DE NOËL DE SAINT GERMAIN DU PUY**

*Demande de participation à retourner avant le 25 septembre 2022*

Nom ou raison sociale : .....

Nom de la personne tenant le stand : .....

Adresse :

Tel : ..... Email : .....

Numéro de SIRET : .....

Plaque d'immatriculation : .....

Chalet bois : 100 Euros x ..... = .....

Emplacement Barnum extérieur : 40 Euros / la table : x ... = .....

Emplacement camion : 40 Euros = .....

**Total : .....**

Produits exposés : .....

- IMPERATIF :**
- Chèque de réservation (à l'ordre du Trésor Public)
  - Chèque de caution d'un montant de 800 Euros
  - Copie de la Carte Nationale d'Identité
  - Copie du document certifiant l'inscription au registre du commerce ou une attestation de statut d'artiste libre

**A retourner remplie intégralement et accompagné du règlement à :**

**MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU PUY**

**Corine TRAORÉ**

**Rue Joliot Curie**

**18390 SAINT GERMAIN DU PUY**

**02 48 30 84 18**

**Mail : corine.traore@saintgermaindupuy.fr**

Date et signature :



**Pré-inscription**  
**Marché de Noël 3 et 4 décembre 2022**  
**Saint Germain du Puy**

Nom ou raison sociale : .....

Nom de la personne tenant le stand : .....

Adresse : .....

.....

Tel : ..... Email : .....

Numéro de SIRET : .....

Plaque d'immatriculation : .....

Chalet en bois\* : .....

Emplacement barnum extérieur – table : .....

Emplacement camion : .....

Produits exposés : .....

.....

*\*Merci d'indiquer le nombre*

**Pré-réservation à nous retourner dûment remplie avant le 16 octobre 2022 :**

**A l'adresse suivante :**

Corine TRAORÉ  
Mairie de Saint Germain du Puy  
Rue Joliot Curie  
18390 Saint Germain du Puy  
Ou par Email : [corine.traore@saintgermaindupuy.fr](mailto:corine.traore@saintgermaindupuy.fr)